

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES
SOINS PSYCHIATRIQUES
DE MEURTHE ET MOSELLE

ANNEE 2017

(seules données fournies par la commission)

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département : Meurthe et Moselle

Année : 2017

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	815
— dont nombre total de SDRE et SDJ	214
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	7
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	62
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	1
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	144
— dont nombre total de SDDE	601
— dont nombre de SDT	236
— nombre de SDTU	148
— nombre total de SPI	217
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	/
— dont nombre de SDRE et SDJ	/
— dont nombre de SDDE	/
— dont nombre de SPI	/
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	881
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	218
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	2
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	87
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en	0

application de l'article 706-135 du CPP	
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	129
— dont nombre de levées de SDDE	663
— dont nombre de levées de SPI	219
CDSP = code de la santé publique. CPP = code de procédure pénale. SDRE = soins sur décision du représentant de l'Etat. SDJ = soins sur décision de justice. SDDE = soins sur décision du directeur d'établissement. SDT = soins sur demande d'un tiers. SDTU = soins sur demande d'un tiers en urgence. SPI = soins en cas de péril imminent. Chapitre III du titre Ier du livre III de la 3e partie du CSP. Article 706-135 du CPP. Chapitre II du titre Ier du livre III de la 3e partie du CSP. Article L. 3212-1-II (2°) du CSP. Article L. 3213-3 du CSP. Article L. 3212-1-II (2°).	

II. — Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU 31 DÉCEMBRE 2017		
Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	2	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	Démission le 16/12/2016
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017	
Nombre de réunions	3
Nombre de visites d'établissements	6
Nombre total de dossiers examinés :	111
— dont SDRE et SDJ	55
— dont SDDE	41
— dont SPI	15
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	51
— dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	6
— SDRE et SDJ en programme de soins	24
— SDDE en hospitalisation complète	3
— dont SPI	0
— SDDE en programme de soins	18
— dont nombre total de SPI examinées	3
— dont SPI en hospitalisation complète	/
— dont SPI en programme de soins	/
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	0
— dont nombre de demandes adressées au préfet	0
— dont nombre de demandes satisfaites	/
— dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	0
— dont nombre de demandes satisfaites	/
— dont nombre de demandes adressées au JLD	/
— dont nombre de demandes satisfaites	/
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	2